



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou
BENIN
Tél: +229 21 30 25 70
travail.infos@gouv.bj
www: travail-gouv.bj

ARRÊTÉ

ANNÉE 2023 N° 035/MTFP/DC/SGM/IGSEP/DPAF/SA/022SGG23

portant nomination des Chefs de Service à l'Inspection Générale
des Services et Emplois Publics

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique, telle que modifiée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique tel que modifié par le décret n° 2022-661 du 23 novembre 2022 ;
- vu l'arrêté n° 2022-029/MTFP/DC/SGM/IGSEP/SA/017SGG22 du 23 mai 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale des services et emplois publics ;

Considérant les nécessités de service,

ARRÊTE

Article premier

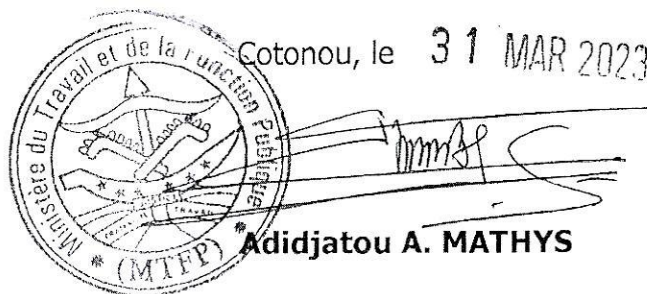
Les personnes dont les noms suivent sont nommées Chefs de Service à l'Inspection Générale des Services et Emplois Publics. Il s'agit de :

- Monsieur **CHABI Boni Basile**, Chef du Secrétariat particulier ;
- Madame **DOSSOU Zabudine Atalama Nonvignon**, Chef du Secrétariat administratif ;
- Monsieur **CHABI Boni Adonis Rodrigue Olatoundji**, Chef du Service administratif et financier ;
- Monsieur **VISSOH AHISSIN Gbêgbèhin Mahoutondji Frédy**, Chef de l'Unité de Planification et de Suivi-évaluation.

Article 2

Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié partout où besoin sera.

Cotonou, le 31 MAR 2023



Adidjatou A. MATHYS

Ampliations :

PR 01 ; AN 01 ; CC 01 ; Cour des Comptes 01 ; HCJ 01, CES 01 ; HAAC 01 ; SGG 01 ; SGPR : 01 ; MEF 01 ; MTFP 01 ; Autres ministères 21 ; Autres Directions/MTFP 15 ; Intéressés 04 ; JO 1.